

INFORMATION IMPORTANTES POUR LA MISE EN ŒUVRES DES MOBILITÉS

Les dossiers doivent être adressés à Campus France par le responsable de projet de l'équipe française au plus tard 3 semaines avant chaque mobilité. Il est impératif de nous adresser un **dossier complet par chercheur via la plateforme de candidatures « ECLECTUS », ou par email, ayant pour objet le nom du PHC et le numéro de projet.** Le format exigé des fichiers est en .pdf non zippé, indépendamment les uns des autres.

Les documents obligatoires pour les chercheurs de l'équipe française se rendant à l'étranger sont :

- La fiche d'engagement complétée et signée par le responsable de l'équipe française ;
- Un ordre de mission sans frais signé et tamponné par l'administration ;
- Le relevé d'identité bancaire officiel d'une banque française (IBAN – BIC) ;
- Le passeport.

En cas de mise en place du titre de transport par Campus France :

- Indiquer obligatoirement les trajets, dates et horaires souhaités 3 semaines avant le départ.

En cas de remboursement du titre de transport par Campus France :

- La facture/email de confirmation d'achat au nom du chercheur concerné par la mobilité précisant le mode de paiement.

Les documents obligatoires pour les chercheurs de l'équipe partenaire se rendant en France sont :

- La fiche d'engagement complétée et signée par le responsable de l'équipe française ;
- Le relevé d'identité bancaire officiel d'une banque française (IBAN – BIC) ;
- Le passeport.

Un forfait domicile – gare/aéroport A/R de 40 euros couvrant les frais de parking et de tickets de bus, taxi, navettes etc. et ce dans la limite du plafond voyage, peut être versé au chercheur de l'équipe française sur demande.

ENVOI DES DOSSIERS DE MOBILITÉ A CAMPUS FRANCE

Via la plateforme de candidatures ECLECTUS : <https://chercheurs.campusfrance.org>

Par e-mail : gestion.phc@campusfrance.org

Tél : 01.40.40.58.48

Le responsable de l'équipe française doit informer le contact à l'ambassade des dates de mobilité.

Rappel : l'ensemble des opérations de mobilité doit être réalisé au cours de l'année civile (budget annuel)

Toutes les informations sur les partenariats Hubert Curien : <http://www.campusfrance.org/fr/phc>

CAMPUS FRANCE

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale

Etablissement public à caractère industriel et commercial - loi du 27 juillet 2010 - Siret 752.195.438.00011 - 28 Rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS

Tél : (33) 1 40 40 58 58 - Fax : (33) 1 42 45 10 03